

# Vous êtes une jeune famille, conciliez votre vie familiale et votre vie professionnelle avec les services de l'ADMR

Pour vous faciliter la vie, nous pouvons vous aider avec :

## Notre service de soutien à domicile

Vous êtes confronté à des changements au sein de votre famille : maladie, hospitalisation, décès, accident de la vie, grossesse difficile, naissance, adoption, difficultés dans la relation parents-enfants.

Des professionnels qualifiés vous soutiennent dans votre vie familiale en vous apportant :

- une aide dans les tâches matérielles – entretien du logement, entretien du linge, courses, préparation de repas ;
- une aide dans votre rôle éducatif – toilette et repas des enfants, activités d'éveil, aide aux devoirs ;
- une aide dans la gestion de votre foyer – démarches administratives, aide à la gestion de votre budget équilibré.

Selon votre besoin, notre service intervient à votre domicile et vous propose une aide ponctuelle ou à plus long terme, pour quelques heures, une demi-journée ou une journée entière.

## Notre service de garde d'enfants à domicile

Faire garder votre enfant dans son environnement familial alors que vous travaillez, le savoir à la maison quand il est malade, éviter les déplacements quotidiens... ce sont les avantages de la garde à domicile.

Choisissez la souplesse et bénéficiez :

- d'un service sur mesure et sans engagement ;
- d'une tarification horaire fixe quelque soit le nombre d'enfants gardés ;
- d'un service personnalisé et adapté à votre emploi du temps : tôt le matin, tard le soir, le week-end et les jours fériés ;
- vous souhaitez que votre enfant découvre en douceur la vie en communauté, l'ADMR propose la garde partagée avec les enfants d'une autre famille en mutualisant les coûts. Pour votre tranquillité d'esprit, le personnel de notre service, spécialement formé à la petite enfance, saura respecter l'intimité de votre domicile et gagner votre confiance et celle de vos enfants.

## A quels coûts ?

Vous bénéficiez sous certaines conditions, d'une aide financière de votre Caisse d'Allocations Familiales, de la MSA ou du Conseil Général, de votre mutuelle. Votre employeur peut également financer ce type de service via le CESU. 50% des sommes qui restent à votre charge sont déductibles de vos impôts ou donnent droit à un crédit d'impôt. L'équipe ADMR est là pour vous aider dans les démarches administratives.

**Quelles que soient vos difficultés, l'ADMR peut y répondre.**

**Elle est un réseau de 7 associations Famille dans l'Isère**

**Au sein de chaque association, les bénévoles et les salariés conjuguent leur talent au quotidien et dans la proximité pour accomplir leurs missions au service des autres.**

**Pour en savoir plus, contactez l'association ADMR Famille Sud Grésivaudan Vercors, 42 Rue Grande Rue à VINAY**

**Numéro Unique : 04 76 56 35 99**

**Mail : famille38@fed38.admr.org**

